

INSPECTEURS DES IMPÔTS SANS FRONTIÈRES

Bulletin d'information – Vol. 2, décembre 2018

© OCDE/PNUD 2018

2018 : Un bon cru pour l'Initiative IISF

Par James Karanja, Chef du Secrétariat IISF

En octobre 2018, l'OCDE et le PNUD ont publié le rapport annuel 2017/2018 de l'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières (IISF). Ce rapport souligne les avancées importantes réalisées au cours de l'année écoulée (entre mai 2017 et avril 2018), qui a été marquée par l'augmentation du nombre de programmes et la création de nouveaux partenariats. Avec non moins de 46 programmes en cours d'exécution ou déjà menés à leur terme dans plus de 28 pays ou juridictions, cette initiative prometteuse a d'ores et déjà permis de recouvrer plus de 414 millions USD de recettes fiscales supplémentaires. En outre, de nouveaux programmes Sud-Sud avec l'Inde, le Mexique et la République slovaque en tant qu'administrations partenaires ont été lancés récemment. Les experts de ces pays sont déployés respectivement en Eswatini, en Colombie et aux Maldives.

L'Initiative IISF continue d'offrir un excellent rendement et un retour sur investissement très satisfaisant. En moyenne, chaque dollar consacré à des activités IISF entre 2013 et 2018 a permis d'accroître de plus d'une centaine de dollars le montant des recettes perçues par les administrations d'accueil.

Le Secrétariat continue de recevoir le soutien solide d'un nombre croissant de partenaires bilatéraux et régionaux, tels le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF), Pacific Islands Tax Administrations Association (PITAA), le Centre interaméricain des administrations fiscales (CIAT), ainsi que le Forum sur l'administration de l'impôt (FTA) de l'OCDE.



Forum de Paris sur la Paix : des intervenants de haut niveau, réunis autour du thème « Évasion fiscale : la pente glissante vers l'érosion budgétaire », évaluent l'impact des programmes IISF à la Grande Halle de la Villette le 12 novembre 2018.

De gauche à droite : **Satu SANTALA**, Directrice générale des politiques de développement, Ministère des Affaires étrangères de Finlande; **Abdoulaye MAR DIEYE**, Administrateur assistant, PNUD; **Monica BHATIA**, Chef du Secrétariat du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales; **Pascal SAINT-AMANS**, Directeur du Centre de politique et d'administration fiscales, OCDE; et **Marlene PARKER**, Chief Tax Counsel, Legislation, Treaties and International Tax, Administration fiscale de la Jamaïque.

IISF en quelques chiffres...

13 administrations partenaires

25 experts participant activement au programme

32 administrations d'accueil

65 déploiements d'ici avril 2019

414 millions USD de recettes fiscales supplémentaires recouvrées

En novembre 2018, l'Initiative IISF a été mise à l'honneur lors du **Forum de Paris sur la Paix**, où elle a été présentée comme l'un des principaux projets qui œuvrent en faveur de la paix grâce à la coopération internationale. Ce Forum a donné au Secrétariat une excellente occasion d'associer des dirigeants du monde entier et de mettre en avant les efforts engagés dans le cadre de cette initiative pour renforcer la coopération sur les questions fiscales ainsi que la mobilisation des ressources intérieures dans les pays en développement.

Nous adressons des remerciements chaleureux à nos donateurs, partenaires et experts qui participent à l'Initiative IISF et nous ne doutons pas que le succès sera à nouveau au rendez-vous en 2019 et au-delà. Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Réflexions



Par Mme Ngozi Okonjo-Iweala, *membre du Comité directeur de l'Initiative IISF, ancienne ministre des Finances du Nigéria et actuelle Présidente de l'Alliance du Vaccin (GAVI)*

IISF : Vous avez vigoureusement plaidé dans le monde entier en faveur du renforcement des institutions et de la réforme de la gouvernance en Afrique. Qu'est-ce qui motive votre passion pour cette question ?

H.E. Okonjo-Iweala : L'Afrique possède des ressources naturelles et humaines infinies, qui, si elles étaient correctement entretenues, pourraient conduire le Continent à une prospérité florissante. Les institutions chargées de la collecte, de la gestion et de la supervision des fonds publics sont essentielles à la réalisation du rêve africain, et doivent être investies des responsabilités adéquates pour pouvoir être les garantes du respect des règles, de la

prévisibilité de l'action publique et de la redevabilité à l'égard des citoyens.

La mise en place d'institutions, de procédures et de systèmes solides prend du temps, et les efforts ne sont pas vains. Je suis convaincue que c'est là le seul moyen de renforcer la confiance de l'opinion publique et de s'attaquer aux problèmes de société comme la corruption, le creusement des inégalités, le taux de chômage très élevé des jeunes et le manque d'infrastructures, qui freinent le développement.

Mon parcours en tant que partisane de la réforme de la gouvernance et des institutions en Afrique est solidement ancré dans l'exaltant processus de transformation en cours en Afrique depuis le début du siècle. Les années 1980 et 1990 ont été des décennies perdues pour l'Afrique. C'est pourquoi, avec l'avènement des réformes politiques et économiques introduites dans les années 2000, bon nombre de nations africaines, qui affichaient une croissance par habitant négative, ont vu la tendance s'inverser, et leur croissance s'affirmer, avec une progression de plus de 5 % en moyenne du PIB. Cette tendance s'est inscrite sur fond de gestion saine de la politique macro-économique, avec notamment une stabilisation des taux d'intérêt, des niveaux d'inflation et d'endettement, le tout conjugué à un allègement de la dette. Autant de facteurs qui ont rehaussé la confiance placée dans l'Afrique et entraîné une hausse des flux entrants d'investissement direct étranger et l'apparition de possibilités d'investissement attractives. Néanmoins, l'Afrique doit déployer des efforts importants pour préserver cette confiance, au vu des défis récents que représentent le ralentissement de la croissance et l'accroissement de la dette.

En outre, des acteurs internationaux de premier plan, qu'il s'agisse de sociétés privées ou d'entreprises placées sous la tutelle de l'État, ont massivement investi en Afrique, dans le but, pour certaines d'entre elles, d'exploiter les vastes ressources et marchés du continent. Mais, nous pouvons garder espoir. Grâce à la révolution des technologies de l'information et des communications, la population du continent, nombreuse et essentiellement jeune, dispose de moyens de plus en plus efficaces de faire valoir son droit à une vie meilleure grâce à une gouvernance meilleure. Chacun doit avoir la possibilité de concrétiser ses rêves. C'est cette conviction qui me donne la force de me lever chaque matin.

IISF : Quels obstacles doit surmonter l'Afrique pour pouvoir mobiliser les ressources intérieures nécessaires à son développement ?

H.E. Okonjo-Iweala : Nous ne prélevons pas suffisamment d'impôts en Afrique. Selon la [Banque mondiale](#), en Afrique subsaharienne, le ratio moyen impôt/PIB était de seulement 15.8 % en 2013. L'aide constitue un frein, et il apparaît de plus en plus important, pour la plupart des États africains, d'accorder une place centrale à la mobilisation des ressources intérieures. Étant donné la faiblesse des ratios d'imposition et le niveau élevé des engagements au titre du service de la dette, la plupart des pays sont encore incapables aujourd'hui de mobiliser suffisamment de ressources pour financer leur développement. La forte dépendance des pays vis-à-vis des matières premières constitue un problème majeur, d'où l'importance pour eux de diversifier leur économie, afin d'atténuer les chocs économiques résultant de la baisse des prix de ces produits. Il est également essentiel, dans le cadre des efforts de mobilisation des recettes, d'améliorer la politique fiscale et l'administration de l'impôt.

Les pouvoirs publics ont un rôle à jouer pour affermir la confiance et responsabiliser les institutions en charge de la gestion des ressources publiques, et doivent faire montre d'une gestion budgétaire prudente. Si la confiance n'est pas au rendez-vous, les citoyens sont moins enclins à verser leur tribut, ce qui prive encore plus les États de moyens de financer leurs dépenses : c'est une spirale sans fin. On ne peut espérer obtenir de réels avantages en l'absence de pratiques responsables en matière de fiscalité et de dépenses publiques.

IISF : En quoi l'Initiative IISF peut-elle contribuer efficacement à résoudre ces difficultés ? Comment envisagez-vous l'avenir de cette initiative ?

H.E. Okonjo-Iweala : Des efforts louables ont été engagés au cours des deux dernières années dans le cadre de l'Initiative Inspecteurs des impôts sans frontières pour déployer des spécialistes de la vérification fiscale auprès d'administrations d'accueil en Afrique et au-delà, en mettant notamment davantage l'accent sur la coopération Sud-Sud.

Premièrement, le fait que l'Initiative IISF ait contribué avec succès au recouvrement de 414 millions USD montre clairement que la poursuite des efforts dans ce cadre permettrait de récupérer des sommes bien plus importantes encore. Des milliards de dollars d'impôts qui leur reviennent de droit échappent encore aux administrations fiscales de la plupart des pays en développement. Ces pays, à défaut d'accroître sensiblement la mobilisation de leurs ressources publiques intérieures, ne seront pas en mesure d'atteindre les [Objectifs de développement durable](#) fixés. Il convient de s'atteler pleinement à cette tâche dans le cadre de l'Initiative IISF, aux côtés d'autres partenaires au développement.

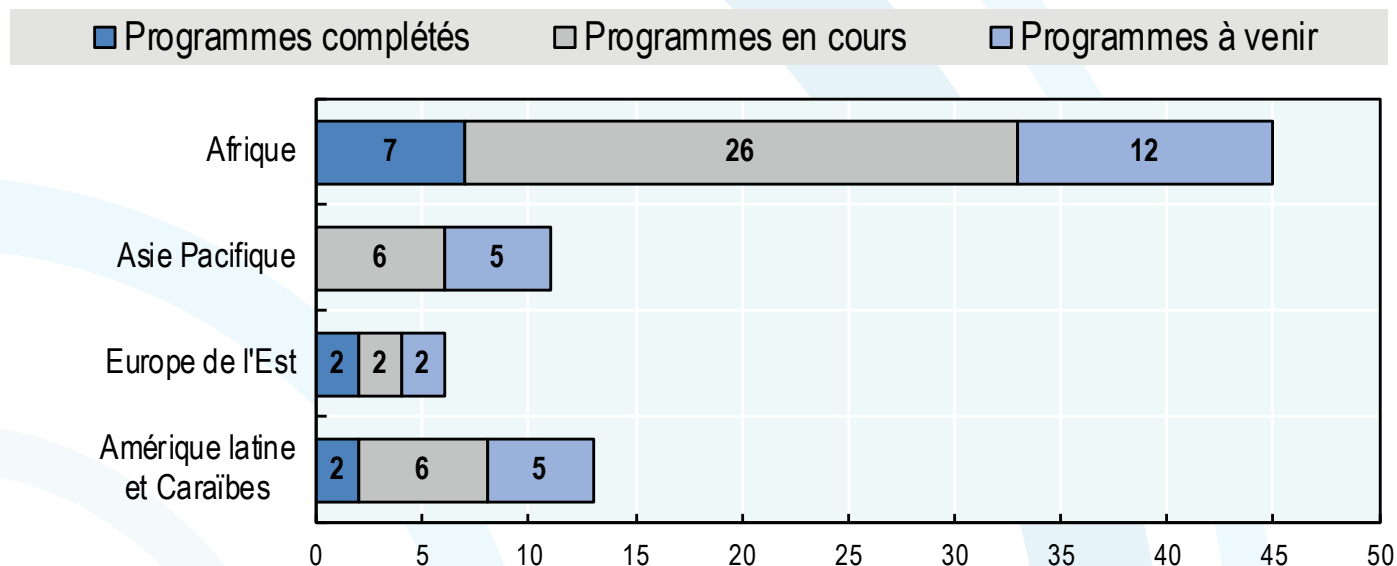
Deuxièmement, cette initiative doit continuer à jouer un rôle moteur, en encourageant les entreprises à respecter des normes encore plus strictes de conduite fiscale responsable et à éviter les risques d'atteinte à leur réputation auxquels elles s'exposent en adoptant des stratégies de planification fiscale agressive.

Enfin, il est étonnant que les financements des donateurs soient encore insuffisants alors que cette initiative enregistre un taux si élevé de réussite. Pourquoi ? Le montant des recettes recouvrées pourrait être bien plus élevé si cette initiative

bénéficiait d'un soutien plus important. De plus, il conviendrait, au vu de la croissance exponentielle des programmes, d'étoffer le Secrétariat pour pouvoir accompagner leur mise en œuvre. Les partenaires au développement peuvent faire plus encore pour étendre avec succès cette initiative et récupérer des milliards de dollars de recettes supplémentaires. Il est nécessaire de définir la marche à suivre pour pouvoir mettre à profit les programmes de qualité en cours d'exécution et exploiter toutes les possibilités de renforcement des capacités à venir dans les pays en développement.

Répartition régionale des programmes IISF

L'Initiative IISF tend à assurer un équilibre régional dans la répartition du soutien qu'elle dispense via les programmes qu'elle exécute dans le monde. Le graphique ci-après fait apparaître le nombre et l'état d'avancement des programmes IISF par région.



L'Initiative IISF lance en 2018 un projet pilote d'accompagnement des enquêtes en matière de délinquance fiscale

Les pays du monde entier sont confrontés à la menace commune que représente l'apparition de formes de plus en plus complexes et innovantes de délinquance fiscale. En cette nouvelle ère, où les services bancaires n'ont plus de frontières, les technologies modernes permettent de transférer, secrètement, très rapidement et relativement facilement, des sommes considérables vers de multiples juridictions. Par conséquent, les activités criminelles, comme la fraude fiscale, la corruption, le blanchiment de capitaux et autres flux financiers illicites deviennent de plus en plus sophistiqués et s'affranchissent des frontières, menaçant ainsi les intérêts stratégiques, politiques et économiques des États du monde entier. Ce phénomène non seulement nuit au respect du droit et à la confiance des citoyens, mais crée également des conditions inévitables pour les contribuables et les citoyens respectueux de la législation.

Afin de contribuer à la résolution de ces problèmes, l'OCDE a décidé de lancer dans quelques pays en développement une série de programmes pilotes sur mesure, destinés à renforcer les capacités en matière d'enquêtes pénales portant sur des infractions à caractère fiscal. Ces programmes s'inscrivent en complément des programmes de formation actuellement dispensés par les différents centres de l'Académie de l'OCDE pour les enquêtes en matière de délinquance fiscale situés en Argentine, en Italie et au Kenya.

Les agents locaux bénéficieront de l'expérience et de l'aide concrète d'enquêteurs spécialisés dans la délinquance financière, qui collaboreront en temps réel avec eux sur des dossiers complexes de fraude fiscale rendus anonymes. Ces programmes seront centrés sur une approche de la lutte contre la délinquance fiscale et autres délits financiers englobant l'ensemble de l'administration. D'autres organismes que l'administration fiscale pourront par conséquent y être associés : les cellules de renseignement financier, la police, les autorités responsables de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme ou la corruption, les agences de recouvrement ou encore les procureurs, autant d'intervenants qui pourront mettre leurs points de vue, leurs sources de données, leurs compétences et leurs pouvoirs d'enquête, précieux et sans équivalent, au service des investigations dans ce domaine. Une telle démarche, qui fait la part belle à l'apprentissage par la pratique, a déjà permis de renforcer considérablement les compétences dans d'autres fonctions des administrations fiscales.

Ces programmes pilotes seront mis en place sur demande et axés sur les besoins spécifiques de chaque administration d'accueil. Cette nouvelle forme d'assistance technique devrait permettre de renforcer les compétences d'investigation des fonctionnaires des services fiscaux des pays en développement et de consolider les mécanismes institutionnels de lutte contre les délits financiers (gestion effective des risques notamment), et ainsi contribuer à terme à l'instauration d'une culture davantage centrée sur la discipline volontaire et à l'accroissement des recettes.

Objectif IISF = 100 déploiements





L'Initiative IISF soutient le programme « Vision 2030 » de l'Égypte

Par May Abo Ghally, Conseillère fiscale, OCDE

Depuis janvier 2018, 20 vérificateurs issus de l'équipe spécialisée dans les prix de transfert et de l'équipe en charge des gros contribuables au sein de l'administration fiscale égyptienne bénéficient d'une assistance dans le cadre d'un programme IISF. Cette assistance porte sur des dossiers de vérification relatifs aux prix de transfert ainsi que sur un dossier d'accord préalable potentiel en matière de prix de transfert. L'un de ces dossiers est désormais clôturé. Le montant du redressement de prix de transfert opéré à l'issue de cette vérification s'élève à 66,6 millions EGP (3,7 millions USD), et celui de l'impôt dû à 16,6 millions EGP (932 000 USD). Ce dossier de vérification est le premier en Égypte à avoir fait l'objet d'un rapport distinct qui comprend une analyse complète des prix de transfert au titre des transactions contrôlées du contribuable concerné. Ce rapport fera partie intégrante du rapport de vérification concernant l'impôt sur les sociétés. Cette étape marque un grand tournant pour l'administration fiscale égyptienne comme pour le programme IISF. J'ai eu le privilège d'être associée à ce programme en ma qualité de fiscaliste arabophone, qui me permet d'apporter un éclairage régional et culturel, dont bénéficie le principal expert IISF en charge de la mission. Parce que je suis en mesure de traduire les préoccupations et les questions des vérificateurs, ma présence en tant que spécialiste locale a permis d'intensifier les échanges avec les vérificateurs de l'administration fiscale et de gagner davantage leur confiance.

L'assistance fournie au titre de l'Initiative IISF a eu des répercussions à de multiples niveaux. Premièrement, elle a permis d'améliorer le transfert de compétences et le renforcement des capacités organisationnelles. Les vérificateurs de l'administration fiscale égyptienne ont ainsi sensiblement amélioré leur capacité à analyser de façon critique la documentation des prix de transfert fournie par les contribuables, à appliquer les méthodes de prix de transfert, à rechercher des comparables, à poser des questions pertinentes et à conduire des analyses de prix de transfert fondées sur une argumentation technique solide et une démarche axée sur les résultats. L'assistance IISF a contribué à renforcer la confiance des vérificateurs pour les travaux menés en collaboration avec d'autres équipes de l'administration fiscale ou les échanges avec les contribuables locaux, tout en permettant une meilleure compréhension de l'évaluation des risques, des techniques et stratégies de vérification fiscale en place au sein de l'administration fiscale. L'aide à distance fournie par les experts IISF entre les missions a également contribué à l'instauration d'un dialogue ouvert avec les vérificateurs, de sorte à pouvoir progresser sur les points d'action abordés dans le cadre des missions précédentes et à obtenir de meilleurs résultats.



« Le programme IISF en Égypte a permis à nos inspecteurs des impôts de bénéficier d'une expérience inestimable en matière de vérification des prix de transfert. La démarche d'apprentissage par la pratique inscrite au cœur de ce programme de soutien sur mesure permet à nos agents de réaliser des progrès notables et de tirer de réels bénéfices de l'assistance technique fournie par leurs pairs sur des dossiers concrets de vérification. Elle leur apprend aussi à appliquer efficacement les meilleures pratiques dans le cadre des dossiers de vérification des prix de transfert qui leur sont confiés. »

Yasmine Hammad, assistante technique auprès du ministère des Finances, politique fiscale

Deuxièmement, un changement de mentalité a été opéré. Suite à la publication en 2010 des principes en matière de prix de transfert, l'impopularité relative de ce sujet auprès des contribuables égyptiens rendait au départ la communication difficile avec les grandes entreprises. Celle-ci s'est néanmoins considérablement améliorée depuis, grâce au renforcement des capacités techniques de l'administration fiscale égyptienne à la faveur de l'Initiative IISF, et le comportement des contribuables a sensiblement évolué, ce qui a permis d'obtenir un meilleur taux de réponse aux questions posées dans le cadre des vérifications des prix de transfert.

Troisièmement, l'administration fiscale égyptienne a amélioré sa gestion des connaissances, avec la publication d'un manuel convivial sur les vérifications de prix de transfert, élaboré dans le cadre du programme IISF. Ce manuel est un document pratique, utilisé aux fins des vérifications fiscales et de l'évaluation des risques.

« Pour être réussi, un programme d'assistance portant sur les prix de transfert doit avoir comme double objectif l'offre de conseils, en tenant compte du contexte local et des contraintes opérationnelles, et le partage des connaissances avec l'administration fiscale locale, en s'appuyant sur des exemples concrets et des vérifications en temps réel. Il s'agit là des meilleures pratiques actuelles dans ce domaine. À ce jour, les missions IISF en Égypte ont été couronnées de succès parce que nous nous sommes efforcés de maintenir un équilibre adéquat entre ces deux objectifs et, dans le même temps, d'encourager l'équipe en charge des prix de transfert à prendre progressivement part au débat mondial sur les prix de transfert et la fiscalité des entreprises multinationales. »

R. Angel, expert IISF

Le programme IISF en Égypte gagne peu à peu en popularité, étant donné que les membres de l'équipe en charge des gros contribuables sont de plus en plus nombreux à accepter de participer à des ateliers et à partager leurs dossiers avec l'équipe en charge des prix de transfert. Cet élan a permis de forger une plus grande collaboration dans l'ensemble de l'administration fiscale. Le partenariat IISF/ministère des Finances permet, grâce à un renforcement de la collaboration et de la confiance des contribuables, de réduire l'incertitude et, potentiellement, d'augmenter les recettes perçues par l'Égypte.

La collecte des impôts est depuis longtemps inscrite dans la civilisation égyptienne. Le premier système connu d'imposition est apparu dans l'ancienne Égypte entre -3000 et -2800 av. J.C. lors de la première dynastie de l'ancien royaume d'Égypte. La fiscalité reste à l'origine d'une large part des recettes du pays, puisqu'elle représentait 70.4 % du budget de l'exercice budgétaire 2017-2018.

En 2011, au lendemain de la révolution et suite à une période d'instabilité, le gouvernement égyptien a engagé un ambitieux programme de réforme baptisé « **Vision 2030** » dans le double objectif de parvenir au développement durable et d'améliorer la qualité de vie des égyptiens. Le renforcement du système fiscal est l'un des éléments au cœur de ce programme. Souhaitant aller plus loin encore, le ministère des Finances égyptien a lancé en 2016 son propre programme « **Vision 2022** ». L'objectif : mettre en place des mesures fiscales stables à court et à long termes pour pouvoir atteindre les objectifs économiques, budgétaires et sociaux assignés à la fiscalité, et relever le ratio impôt/PIB, alors de 14.6 % en le faisant passer à 19 % d'ici 2022.

Cette même année, l'Égypte est devenue un membre actif du Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS), dont les membres œuvrent sur un pied d'égalité à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions pour combler les failles et les écarts dans les règles fiscales internationales, qui conduisent parfois les entreprises multinationales à mettre en place des stratégies d'évasion fiscale. Afin de faciliter la mise en œuvre des normes minimales issues du projet BEPS, le ministère égyptien des Finances a mis à jour ses principes applicables en matière de prix de transfert et, avec le soutien en matière de renforcement des capacités proposé par l'OCDE, a développé la pratique correspondante. L'Égypte a été amenée à solliciter une assistance dans le cadre de l'Initiative IISF, aux fins de la mise en application de ces principes et de la conduite des vérifications fiscales portant sur des entreprises multinationales. Le PNUD et l'Union européenne cofinancent le programme IISF en Égypte.

L'initiative IISF dans la presse

- » L'évasion fiscale n'est pas qu'un problème de pays riches ([Jeune Afrique, 13 nov. 2018](#))
- » Évasion fiscale des sociétés multinationales - « Chaque dollar investi dans le programme Inspecteurs des Impôts sans Frontières a généré en moyenne cent dollars de recettes fiscales pour les pays en développement » ([Aamulehti, 19 oct. 2018](#))
- » Aide à l'évasion fiscale - Fournir des inspecteurs rapporte de l'argent aux pays en développement ([Suomen Kuvalehti, 19 oct. 2018](#))
- » Fiscalité: les inspecteurs sans frontières ont recueilli 414 millions de dollars ([Le Figaro, 4 oct. 2018](#))
- » Inspectores Fiscales Sin Fronteras: Ayudar los países en desarrollo a recaudar su parte justa ([CIAT blog, 25 sept. 2018](#))
- » Opinion: 3 years since the launch of Addis Tax Initiative, what's been achieved? ([Devex, 20 août 2018](#))
- » L'initiative « Inspecteurs des impôts sans frontières » au service de la mobilisation des ressources intérieures ([Revue européenne et internationale de Droit Fiscal, mars 2018](#))

Sun, Sea, Sand ou l'envers du décor

Par Gail Hurley, Chef de projet IISF (PNUD) et James Karanja, Chef du Secrétariat IISF



Le tourisme est l'un des secteurs qui connaît aujourd'hui la plus forte progression au niveau international. Les recettes générées par ce secteur revêtent une importance particulièrement grande pour les petits États insulaires en développement. En 2014, en effet, **le tourisme représentait plus de 25 % du PIB** pour au moins sept d'entre eux (données de l'Organisation mondiale du tourisme). À la clé : la création de possibilités d'emplois indispensables et l'entrée de devises. Selon les estimations de l'OCDE, le tourisme international a affiché pour la seule année 2016 un chiffre d'affaires de **1 220 milliards USD**.

Il est donc important d'imposer judicieusement ce secteur économique clé pour la plupart des petits États insulaires en développement, et plus encore essentiel de renforcer les capacités des administrations fiscales nationales, dans la mesure où bon nombre de ces États sont soumis à une pression internationale croissante les incitant à diversifier leur économie et à s'écarter du secteur des services financiers.

Les entreprises multinationales jouent un rôle clé dans ce secteur, ce qui pose un certain nombre de difficultés aux administrations fiscales de ces pays. Premièrement, les modèles économiques du secteur de l'hôtellerie varient fortement d'un opérateur à l'autre – des propriétaires et exploitants de grands complexes hôteliers aux gérants d'hôtels sous franchise, jusqu'aux sociétés de commercialisation et aux agences de réservation. Se repérer dans ce dédale est source de difficultés considérables pour les administrations fiscales des petits États insulaires en développement, qui ne disposent pas des connaissances sectorielles nécessaires pour appréhender le fonctionnement de ces différents modèles d'affaires, notamment en ce qui concerne la répartition du revenu et des coûts entre les différents acteurs.

Deuxièmement, on constate une importante fragmentation de l'offre au sein de la chaîne touristique – des formules tout inclus, aux villas et aux chambres d'hôtes, de nombreux opérateurs exerçant leur activité par l'intermédiaire de portails de réservation en ligne, ce qui rend la traçabilité des revenus extrêmement difficile. La technologie a ses avantages mais aussi ses revers.

Troisièmement, des risques considérables liés aux **prix de transfert** apparaissent, dans la mesure où les propriétaires ou exploitants traitent avec des entités établies dans des juridictions à fiscalité réduite, de façon à ce que l'essentiel de leur revenu soit « perçu » sur le territoire de ces juridictions et ne soit pas imposé dans le pays de la source. Les services intragroupe, les opérations de change et la majoration de la valeur des actifs représentent d'autres risques aux yeux du vérificateur.

Les administrations fiscales de la plupart des petits États insulaires en développement font face à un sérieux déficit de compétences. Les vérificateurs locaux doivent non seulement posséder une expertise en matière de prix de transfert, mais également maîtriser les subtilités du secteur du tourisme. Faute de maîtriser ces deux compétences clés, les administrations fiscales verront leur échapper des revenus indispensables.

L'Initiative IISF gagne rapidement du terrain sur le créneau étroit de l'assistance en matière de vérification fiscale internationale, qui vise à lutter contre les cas supposés de fraude fiscale dans différents secteurs, y compris celui du tourisme. L'assistance technique fournie au titre de cette initiative n'est que l'une des nombreuses actions engagées pour assurer une meilleure gestion du secteur du tourisme et une plus grande transparence dans l'ensemble des petits États insulaires en développement. Ces États cherchent également à améliorer les rendements fiscaux dans le secteur du tourisme par d'autres moyens, comme l'examen des régimes d'incitations fiscales ou la promulgation de textes de loi sur les prix de transfert et les accords préalables en la matière. Les pays et juridictions peuvent également tirer avantage de la signature de solides instruments d'échange de renseignements, comme la **Convention de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale**, ou de la création d'unités spécialisées pour faciliter la vérification des dossiers relatifs aux prix de transfert.

Suite aux retours positifs des participants au **séminaire de formation IISF** sur le secteur du tourisme qui s'est tenu au siège des Nations Unies à New York en avril 2018, il est envisagé de faire équipe avec d'autres partenaires au développement afin d'organiser une manifestation à caractère technique sur les vérifications fiscales dans le secteur du tourisme en 2019. Cette manifestation réunira des spécialistes de la vérification fiscale et des experts du secteur qui examineront les solutions envisageables pour s'assurer que le secteur du tourisme en plein essor contribue à la réalisation des objectifs de mobilisation des ressources intérieures dans les pays en développement.

Les responsables de l'Initiative IISF s'efforcent également, aux côtés d'autres partenaires comme le Comité consultatif économique et industriel auprès de l'OCDE (**BIAC**) et des organisations fiscales régionales, de trouver des experts sectoriels susceptibles d'aider les agents des administrations fiscales à mieux comprendre les chaînes de valeur spécifiques au secteur hôtelier et à diffuser les meilleures pratiques.

Lectures recommandées

- » Renforcer l'efficacité du soutien extérieur au renforcement des capacités fiscales dans les pays en développement
- » Handbook on Selected Issues in Protecting the Tax Base of Developing Countries
- » Limiting the Impact of Excessive Interest Deductions on Mining Revenue
- » Monitoring the Value of Mineral Exports: Policy Options for Governments
- » Practical Manual on Transfer Pricing for Developing Countries
- » Rapport sur les travaux de la quatorzième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale
- » Incitations fiscales dans l'industrie minière : limiter les risques pour les recettes
- » Boîte à outils pour faire face aux difficultés liées au manque de comparables dans les analyses de prix de transfert
- » Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales 2017

Annonces



De gauche à droite : **Ben Dickinson**, Chef de la Division des relations internationales et du développement, Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE; **M. Charles Abel**, Vice-Premier ministre, Papouasie-Nouvelle-Guinée

La Papouasie-Nouvelle-Guinée officialise sa demande d'assistance au titre de l'Initiative IISF

Le 18 octobre 2018, le Vice-Premier ministre de Papouasie-Nouvelle-Guinée, M. Charles Abel, a formellement demandé à bénéficier d'un programme IISF afin de permettre aux services fiscaux de son pays de combattre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices dans les secteurs de l'exploitation minière, de la sylviculture et de la pêche. Cette demande a été officialisée en marge de la réunion des ministres des Finances de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) qui s'est tenue à Port Moresby, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, et marque le début des activités engagées au titre de l'Initiative IISF dans la région Pacifique. Le programme sera lancé en 2019, et réunira des spécialistes de la vérification fiscale et des experts sectoriels.



De gauche à droite : **Lee Corrick**, Conseiller fiscal de l'OCDE détaché auprès du Secrétariat de l'ATAF; **Logan Wort**, Secrétaire exécutif de l'ATAF

Lee Corrick, expert IISF, reçoit un prix des mains de l'ATAF

Lee Corrick s'est vu décerner le prestigieux « Certificat de contribution exceptionnelle » lors de la 5^{ème} assemblée générale de l'ATAF qui s'est tenue à Gaborone, au Botswana. Ce prix vient récompenser le rôle fondamental joué par M. Corrick dans l'amélioration des systèmes fiscaux en Afrique. Il s'est illustré dans le cadre des partenariats ATAF/OCDE/PNUD en fournissant une assistance sur des dossiers essentiellement anonymes au titre des programmes IISF menés, entre autres, au Botswana, au Kenya, en Ouganda, en Zambie et au Zimbabwe.



De gauche à droite : **Ben Dickinson**, Chef de la Division des relations internationales et du développement, Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE; **Faith Mazani**, Directrice générale de l'Administration des impôts du Zimbabwe; **Logan Wort**, Secrétaire exécutif, Forum africain sur l'administration fiscale - ATAF

Lancement d'un programme IISF au Zimbabwe en partenariat avec l'ATAF

Le lancement d'un nouveau programme IISF au Zimbabwe a été annoncé lors de la 5^{ème} assemblée générale du Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) qui s'est tenu du 23 au 25 octobre 2018 à Gaborone, au Botswana. Dans le cadre de ce partenariat mis en place à l'issue d'un échange de courriers entre l'administration des impôts du Zimbabwe (ZIMRA), l'ATAF et l'OCDE, des experts IISF seront déployés début 2019 à Harare pour des missions de vérification fiscale dans le secteur des industries extractives.

« Des systèmes fiscaux efficaces sont l'une des clés de voûte du développement, et nous sommes déterminés à développer à travers l'Initiative IISF nos propres capacités en matière de vérifications internationales. Désireux de favoriser les échanges et le soutien dans toute l'Afrique, nous acceptons avec reconnaissance la proposition de collaboration de l'ATAF, qui nous fournira une assistance technique dans le cadre d'un programme IISF. »

Faith Mazani, Directrice générale du ZIMRA



De gauche à droite : **Radha Kulkarni**, Chargée de projet au PNUD; **Nasheeth Thoha**, Représentant local adjoint, PNUD, Maldives; **Silvia Karellová**, Expert IISF, Chef de l'unité fiscale internationale de la République slovaque; **Yazeed Mohamed**, Commissaire général des impôts, MIRA; **Asma Shafeeu**, Directrice générale, planification et développement, MIRA; **Amna Khalifa**, Responsable des projets IISF

Les Maldives lancent le nouveau programme IISF avec la République slovaque

Le 13 août 2018, des membres du Secrétariat IISF ont présidé la signature officielle des termes de référence pour le lancement d'un programme IISF entre les Maldives et la République slovaque. Silvia Karellová est le premier expert féminin IISF. Le programme porte principalement sur les prix de transfert et sur les aspects du contrôle fiscal relatifs à l'échange international d'information (EoI) et l'application des conventions fiscales.

« L'évasion fiscale complexe et transfrontalière étant l'un des enjeux majeurs dans le domaine fiscal, la mise en place de systèmes pour en atténuer les conséquences est une priorité pour les Maldives. Le programmes IISF nous donne accès à une expertise à laquelle nous ne pourrions pas avoir accès autrement, et donne à notre personnel l'opportunité d'être formé par des experts réputés dans les domaines des prix de transfert et de la fiscalité internationale. »

Yazeed Mohamed, Commissaire général des impôts, Maldives Inland Revenue Authority (MIRA)



Une nouvelle vidéo illustrant le programme IISF au Sénégal

Le Secrétariat de l'OCDE a récemment produit une nouvelle vidéo illustrant le programme IISF au Sénégal. L'administration fiscale de la Jamaïque a également élaboré une vidéo illustrant le programme IISF dont elle bénéficie avec le soutien de l'Allemagne. Les deux vidéos sont maintenant disponibles sur : <http://www.tiwb.org/fr/actualites-documentation/medias/>.

Pour plus d'information et pour être au courant
de tous les programmes IISF :

www.tiwb.org/fr

@TIWB_News

secretariat@tiwb.org



Co-financé par
l'Union européenne